AFFAIRE N°24/12 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux héritiers FLEURIE, SUZOR, VABOIS, nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 28 octobre 1975, vous vous êtes prononcés favorablement pour l'acquisition du terrain appartenant aux héritiers FLEURIE - SUZOR - VABOIS sur la base de 120 000 F, soit une majoration de l'ordre de 24% par rapport à l'estimation des Domaines.

Cependant, la Commission Départementale des Opérations Immobilières lors de sa réunion du 25 novembre 1975, a émis un avis favorable sur le projet d'acquisition de cette parcelle de terrain pour une somme n'excédant par 112 700 F.

Après contact avec les héritiers FLEURIE-SUZOR-VABOIS, ceux-ci sont d'accord pour céder leur immeuble pour ce prix.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à acquérir ce terrain pour la somme de 112 700 F.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 901 - article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu

Saint Denis, le 1er mars 1976

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : C. DALEX

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et des Collectivités Locales p.i

G. BEDIER